



Nouveau service pour Bienne et Nidau dans le domaine de la mobilité électrique « facturation du courant de recharge sur la facture d'ESB »

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, ESB facture directement sur la facture d'électricité trimestrielle du client (utilisateur de la station de recharge) le courant de recharge consommé.
- Cette offre s'adresse essentiellement aux administrations et aux communautés de propriétaires d'étages (PPE), qui peuvent proposer ce service à leurs locataires ou copropriétaires.
- ESB se charge de la gestion des utilisatrices et utilisateurs, de l'évaluation trimestrielle des consommations de courant de recharge, de la facturation trimestrielle ainsi que du recouvrement.
- Les administrations et PPE sont chargées de l'annonce et de la désinscription des utilisatrices et utilisateurs auprès d'ESB. Les utilisatrices et utilisateurs s'annoncent directement auprès de leur administration ou PPE.
- Les utilisatrices et utilisateurs bénéficient par ailleurs d'autres avantages tels que l'identification rapide de dysfonctionnements grâce à la connexion avec le portail d'ESB en cas de panne de communication ou encore de mises à jour du logiciel dans les plus brefs délais.

Résumé

La cliente ou le client paye son courant de recharge avec la facture d'électricité d'ESB. ESB se charge de la facturation et du recouvrement pour l'administration ou la PPE.

Étendue du service

Options d'activation

- 1. Recharge sans authentification**
 - Plug in & Charge
 - Dès qu'un véhicule est branché, la station démarre automatiquement la recharge
- 2. Recharge avec authentification par badge RFID**
 - Activation avec un badge RFID
 - Lorsqu'un véhicule est branché, la station doit être activée en plaçant le badge devant la zone RFID pour démarrer la recharge
 - Les badges RFID sont disponibles chez ESB. Les stations sont compatibles avec les étiquettes RFID/NFC courantes, y compris MIFARE Classic (type A), de façon que d'éventuels badges compatibles déjà utilisés puissent continuer à être utilisés.

Prix

- 3. Recharge à Bienne**
 - Pour 2026, l'électricité de recharge coûte 31.38 ct./kWh (hors TVA). Ce prix s'applique exclusivement sur le territoire de la ville de Bienne.
 - Le prix se compose du produit d'électricité *Seeland Classic* (25.38 ct./kWh) et du service de facturation (6 ct./kWh)
 - ESB prend à sa charge la taxe de base pour le compteur d'électricité de recharge ainsi que les coûts de mesures et la consommation de veille de l'infrastructure de mobilité électrique.

4. Recharge à Nidau

- Pour 2026, l'électricité de recharge coûte 37.23 ct./kWh (hors TVA). Ce prix s'applique exclusivement sur le territoire de la ville de Nidau.
- Le prix se compose du produit d'électricité «Standard < 50'000 kWh/a» (31.23 Rp./kWh) et du service de facturation (6 ct./kWh)
- ESB prend à sa charge la taxe de base pour le compteur d'électricité de recharge ainsi que les coûts de mesures et la consommation de veille de l'infrastructure de mobilité électrique.

5. Autres communes du Seeland

6. Le prix en 2026 pour la recharge est de (tarif d'approvisionnement local du fournisseur de base) + 6 ct./kWh pour la prestation de facturation (hors TVA) et s'applique à toutes les communes du Seeland à l'exception de Bienne et Nidau.
7. Le tarif pour la mobilité électrique se compose du tarif d'approvisionnement local choisi par le client < 50 000 kWh/an et de la prestation de facturation de 6 ct./kWh.
8. ESB continue de prendre en charge la taxe de base pour le compteur, les frais de mesure et la consommation en veille de l'infrastructure de mobilité électrique.
9. Les communes dans lesquelles la solution de facturation est disponible peuvent être consultées auprès d'ESB sur demande.

Les prix actuels sont disponibles sur le site web d'ESB sous Mobilité électrique – Prix.

10. Facturation

- ESB facture à la cliente ou au client (utilisatrice-teur de la station de recharge) CHF 5.00 par mois hors TVA pour le service de facturation.

Remarque : garages souterrains

- Seules des stations de recharge intelligentes équipées d'une gestion commune de la charge sont autorisées dans les garages souterrains d'immeubles d'habitation.
- Les bornes de recharge vendues avec les voitures électriques ne sont généralement pas intelligentes et leur utilisation dans les parkings souterrains est soumise à certaines restrictions. Veuillez respecter les dispositions de l'autorisation d'installation (AI) délivrée.
- Les stations de recharge doivent impérativement être installées par un installateur électricien concessionnaire et doivent être annoncées au gestionnaire du réseau avant leur installation.

Prix de la puissance – en bref

- 1. Qu'est-ce qu'un prix de la puissance?** Un prix de la puissance s'applique lorsque la consommation annuelle dépasse 50 000 kWh. Ce n'est pas seulement la consommation d'énergie qui compte, mais aussi la puissance maximale consommée simultanément (pics de puissance). Des pics élevés peuvent entraîner des tarifs nettement plus élevés. En dessous de 50 000 kWh, le tarif Standard ou Classique du gestionnaire de réseau s'applique.
- 2. Mesures contre les pics de puissance trop élevés:** afin d'éviter des coûts élevés liés au prix de la puissance, la puissance de charge maximale peut être limitée. ESB recommande de sélectionner la puissance en fonction des niveaux de puissance proposés. Une limitation est particulièrement utile lorsque des pics de puissance élevés sont attendus.
- 3. Recommandations pour limiter la puissance totale:** le tableau ci-après indique les puissances de charge recommandées à titre indicatif par ESB. Il sert à informer les propriétaires des répercussions sur le tarif.

Catégorie	Taille de la halle de garage de l'immeuble (valeur indicative: nombre de places de stationnement)	Puissance de charge totale maximale	Remarque
A	Jusqu'à 20 bornes de recharge en service	35kW	Recommandé pour les petites installations, coûts faibles pour l'énergie et la puissance
B	Jusqu'à 40 bornes de recharge en service	50kW	Valeur standard pour les tarifs d'énergie et de puissance
C	Jusqu'à 70 bornes de recharge en service	60kW	Puissance plus élevée – coûts plus élevés possibles pour l'énergie et la puissance
D	Indépendamment du nombre de bornes de recharge en service	Aucune limitation	Puissance maximale disponible – coûts complets pour l'énergie et la puissance

Remarque:

Les propriétaires ou la gérance choisissent l'un des niveaux de puissance proposés dans le tableau. Il n'est pas possible de définir une puissance de charge propre différente. Il convient de noter qu'une puissance de charge trop élevée peut entraîner des tarifs plus élevés si les pics de puissance ne sont pas limités.

Indépendamment de la puissance totale choisie, la puissance de charge par borne de recharge est limitée à 11 kW afin d'éviter des pics de puissance élevés et de répartir la charge de manière uniforme sur le réseau.